



BOURSE DE COLLEGE - RENTREE 2018

publié le 05/10/2018

Descriptif :

Constitution du dossier de bourse entre le 1er septembre et le 18 octobre 2018.

La demande de bourse de collège se fait principalement en ligne.

Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

Se connecter à Scolarité services :

<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>

Pour toute question, adressez-vous au secrétariat du collège.

Cordialement,

Document joint

 [bourse_de_college_2018](#) (PDF de 56.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.